

ANNEXE L

GUIDE POUR LES INSTRUCTIONS DE COURSE

Ce guide propose une série d'instructions de course testées, conçues à l'origine pour les régates de championnats importants pour une ou plusieurs classes. Elles seront donc particulièrement utiles pour les championnats du monde, continentaux et nationaux et autres épreuves d'égale importance. Ce guide peut également être utile pour d'autres épreuves ; cependant, pour ces épreuves, certaines de ces instructions seront inutiles ou indésirables. Les comités de course devraient donc être attentifs en faisant leurs choix.

Une version détaillée de ce guide, Annexe LE, est disponible sur le site Internet de l'ISAF (www.sailing.org) et de la FFVoile (www.ffvoile.org). Elle contient aussi bien des dispositions applicables aux compétitions multi séries les plus importantes et les plus compliquées, que des variantes de plusieurs des instructions de course recommandées dans cette annexe. Elle sera modifiée de temps en temps, pour refléter les innovations des techniques de direction des courses à mesure de leur développement, et pourra être téléchargée en tant que texte de base pour établir les instructions de course de toute épreuve particulière. L'Annexe L peut aussi être téléchargée à partir du site Internet de l'ISAF et de la FFVoile.

Les principes sur lesquels toutes les instructions de course devraient être fondées sont les suivants :

- 1 Elles devraient inclure seulement deux types d'instructions : les intentions du comité de course et du jury et les obligations des concurrents.*
- 2 Elles ne devraient mentionner que ce qui concerne la course. Les informations concernant les festivités, les attributions des mouillages, etc., devraient être communiquées séparément.*
- 3 Elles ne devraient pas modifier les règles de course sauf si cela est véritablement souhaitable. (Quand elles le font, elles doivent suivre la règle 86 en se référant spécifiquement à la règle étant modifiée et en énonçant la modification.)*
- 4 Elles ne devraient pas répéter ou reformuler les règles de course.*
- 5 Elles ne devraient pas se répéter.*
- 6 Elles devraient être dans l'ordre chronologique ; c'est-à-dire l'ordre dans lequel le concurrent les utilisera.*
- 7 Elles devraient, si possible, utiliser les mots ou les formulations des règles de course.*

Pour utiliser ce guide, revoyez d'abord la règle J2 et décidez quelles instructions seront nécessaires. Les instructions exigées par la règle J2.1 sont signalées par un astérisque (). Supprimez toutes les instructions inapplicables ou inutiles. Sélectionnez la version préférée quand il y a un choix. Suivez les indications de la marge gauche pour remplir les espaces signalés par un trait (_____) et choisissez la formulation désirée si un choix ou une option est indiqué entre crochets ([...]).*

Après avoir supprimé les instructions inutilisées, renumérotez toutes les instructions dans l'ordre séquentiel. Assurez-vous que les numéros sont corrects quand une instruction se réfère à une autre.

*Sur des lignes
séparées, insérez le
nom complet de la
régate, les dates
depuis la jauge ou la
course
d'entraînement
jusqu'à la dernière
course ou la
cérémonie de clôture,
le nom de l'autorité
organisatrice et la
ville et le pays.*

INSTRUCTIONS DE COURSE

1 REGLES

1.1* La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

*Utilisez la première
phrase si approprié.*

*Insérez le nom. Listez
par numéro et titre les
prescriptions qui ne
s'appliqueront pas
(voir la règle 88.2).
Utilisez la seconde
phrase si elle
s'applique et si des
inscriptions d'autres
autorités nationales
sont attendues, et
mentionnez les
prescriptions en
entier. Insérez les
prescriptions en
anglais si approprié
(voir règle 90.2(b)).*

1.2 [Les prescriptions suivantes _____ de l'autorité nationale ne s'appliqueront pas : _____.] [Les prescriptions qui s'appliqueront sont énoncées en totalité ci-dessous.]

(OU)

*A utiliser si
approprié, mais
uniquement si
l'autorité nationale
du lieu de l'épreuve
n'a pas adopté de
prescription à la
règle 88.*

1.2 Aucune prescription nationale ne s'appliquera.

Listez par noms tous **1.3*** _____ s'appliqueront.
les autres documents
qui régissent
l'épreuve ; par
exemple, Les Règles
d'Équipement des
Voiliers, dans la
mesure où elles
s'appliquent.

Voir la règle 86. **1.4** La (les) règle(s) de course ____ sera (ont) modifiée(s) comme
Insérez ici tout(s) suit : _____.
numéro(s) de
règle(s) et indiquez
les modifications,
ou, si cette
instruction n'est pas
utilisée, faites de
même dans chaque
instruction qui
modifie une règle.

Insérez le(s) **1.5** Selon la règle 87, la(les) règle(s) _____ des règles de la
numéro(s) de la classe _____ [ne s'appliqueront pas] [est (sont)
(des) règle(s) et le modifiée(s) comme suit : _____].
nom de la classe.
Faites une phrase
différente pour les
règles de chaque
classe.

1.6 En cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Insérez le(s) lieu(x). Les avis aux concurrents seront affichés sur le(s) tableau(x)
officiel(s) d'information situé(s) _____.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Changez les heures si elles sont différentes. Toute modification aux instructions de course sera affichée
avant 09h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout
changement dans le programme des courses qui sera affiché
avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

Insérez le lieu. **4.1** Les signaux faits à terre seront envoyés _____.

Insérez le nombre de **4.2** Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, « 1 minute » est
minutes. remplacé par « pas moins de ____ minutes » dans Signaux de
course : Aperçu.

(OU)

- Insérez le nombre de minutes.* **4.2** Le pavillon D avec un signal sonore signifie « Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de _____ minutes après l'envoi du pavillon D. [Les bateaux ne doivent pas quitter le port avant l'envoi de ce signal] ».
- 4.3** Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5 PROGRAMME DES COURSES

Modifiez selon les besoins et insérez les dates et classes. Incluez une course d'entraînement s'il y en a une. Quand la série est constituée de courses qualificatives et de courses finales, spécifiez-le. Le programme peut aussi être donné en annexe.

5.1* Dates des courses :

<i>Date</i>	<i>Classe _____</i>	<i>Classe _____</i>
_____	course(s)	course(s)
_____	course(s)	jour de réserve
_____	jour de réserve	course(s)
_____	course(s)	course(s)
_____	course(s)	course(s)

Insérez les classes et les nombres.

5.2* Nombre de courses :

<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Courses par jour</i>
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit faite selon l'instruction 3.

Insérez l'heure.

5.3* L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est _____.

5.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

Insérez l'heure.

5.5 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après _____.

6* PAVILLONS DE CLASSE

Insérez les classes et le nom ou la description des pavillons.

Les pavillons de classe seront :

<i>Classe</i>	<i>Pavillon</i>
_____	_____
_____	_____

7 ZONES DE COURSE

Insérez un nombre ou une lettre.

L'annexe _____ indique l'emplacement des zones de course.

8 LES PARCOURS

Insérez un nombre ou une lettre.

8.1* Les schémas dans l'annexe ____ montrent les parcours, incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée. [La longueur approximative du parcours sera ____.]

Une méthode pour illustrer les différents parcours est donnée dans l'addenda A.

Insérez la longueur du parcours si cela s'applique.

8.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera le cap compas approximatif du premier bord du parcours.

8.3 Les parcours ne seront pas réduits. Ceci modifie la règle 32.

A inclure uniquement quand le changement de position des marques est irréalisable.

8.4 Les bords du parcours ne seront pas modifiés après le signal préparatoire. Ceci modifie la règle 33.

9 MARQUES

Changez les numéros des marques selon les besoins et insérez la description des marques. Utilisez la seconde option quand les marques 4T et 4B forment une porte, la marque 4T devant être laissée à tribord et la marque 4B à bâbord.

9.1* Les marques 1, 2, 3 et 4 seront _____.

(OU)

9.1* Les marques 1, 2, 3, 4T et 4B seront _____.

(OU)

Insérez le numéro ou

- la lettre utilisé à l'instruction 8.1* **9.1*** Les marques sont décrites en Annexe_____.
- A moins que cela ne soit clair sur les schémas de parcours, listez les marques qui sont des marques à contourner.* **9.2** Les marques suivantes sont des marques à contourner : _____.
- Insérez les descriptions des marques.* **9.3** Les nouvelles marques, tel que prévu dans l'instruction 12.1, seront _____.
- Décrivez les marques de départ et d'arrivée : par exemple, le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et une bouée à l'extrémité bâbord. L'instruction 11.2 décrira la ligne de départ et l'instruction 13 la ligne d'arrivée.* **9.4*** Les marques de départ et d'arrivée seront _____.
- Insérez si l'instruction 12.2 est insérée.* **9.5** Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque telle que prévu dans l'instruction 12.2.
- Décrivez chaque zone par son emplacement et par tout détail visuel qui permette de la reconnaître facilement.* **10** **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
Les zones suivantes sont considérées comme des obstacles : _____.
- 11** **LE DEPART**
- Incluez seulement si l'option marquée d'un astérisque dans la règle 26 sera utilisée. Insérez le nombre de minutes.* **11.1** Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement fait _____ minutes avant le signal de départ.

(OU)

Décrivez tout système de départ différent de ce qui est prévu dans la règle 26.

11.1 Les départs des courses seront donnés comme suit : _____.
Ceci modifie la règle 26.

11.2* La ligne de départ sera entre des mâts arborant un pavillon orange sur les marques de départ.

(OU)

11.2* La ligne de départ sera entre un mât arborant un pavillon orange sur la marque de départ à l'extrémité tribord et le côté parcouru de la marque de départ située à l'extrémité bâbord.

(OU)

Insérez la description. **11.2*** La ligne de départ sera _____.

11.3 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ durant la procédure de départ des autres courses.

Insérez le nombre de minutes. **11.4** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard _____ minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.

Peut être utilisé à la place de la règle 30.3. **11.5** Si le pavillon U a été envoyé avec le signal préparatoire, aucune partie de la coque d'un bateau, de son équipage ou de son équipement ne doit être dans le triangle défini par les extrémités de la ligne de départ et la première marque pendant la dernière minute précédant son signal de départ. Si un bateau enfreint cette règle et est identifié, il doit être disqualifié sans instruction, sauf si le départ de la course est redonné ou si elle est recourue ou retardée ou annulée avant le signal de départ. Ceci modifie la règle 26.

Insérez le numéro de canal. **11.6** Si une partie quelconque de la coque d'un bateau, de son équipage ou de son équipement est du côté parcouru de la ligne de départ dans les deux minutes précédant son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course essaiera de transmettre son numéro de voile sur le canal VHF _____. L'échec de la transmission ou le fait de ne pas le faire au bon moment ne pourra pas constituer un motif de demande de réparation. Ceci modifie la règle 62.1(a).

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course déplacera la marque d'origine (ou la ligne d'arrivée) vers une nouvelle position.

(OU)

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne

d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

Quand l'instruction 12.2 est incluse, l'instruction 9.5 doit l'être aussi. Inversez « bâbord » et « tribord » quand la marque est à laisser à tribord.

12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant la marque à bâbord et le bateau du comité de course à tribord. Ceci modifie la règle 28.

13 L'ARRIVEE

13.1* La ligne d'arrivée sera entre des mâts arborant un pavillon orange sur les marques d'arrivée.

(OU)

13.1* La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur la marque d'arrivée à l'extrémité tribord et le côté parcouru de la marque d'arrivée à l'extrémité bâbord.

(OU)

Insérez la description.

13.1* La ligne d'arrivée sera : _____.

13.2 Si le comité de course est absent lorsqu'un bateau finit, il doit rapporter au comité de course à la première occasion raisonnable son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité.

14 SYSTEME DE PENALITE

Incluez l'instruction 14.1 seulement quand la pénalité de deux tours ne sera pas utilisée. Insérez le nombre de places ou décrivez les pénalités.

14.1 Le système de pénalité en points, règle 44.3, s'appliquera. La pénalité sera de _____ places.

(OU)

14.1 Les pénalités sont les suivantes : _____.

Insérez les classes

14.2 Pour la (les) classe(s) _____, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

Sauf si la totalité de l'annexe P s'applique, précisez toutes les restrictions.

14.3 L'annexe P s'appliquera [telle que modifiée par l'(les)instruction(s) [14.2] [et] [14.4]].

Recommandé uniquement dans les épreuves pour les

14.4 La règle P2.3 ne s'appliquera pas et la règle P2.2 est modifiée de sorte qu'elle s'appliquera à toute pénalité après la première.

jeunes.

15 TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

Insérez les classes et les temps. Enlevez le temps limite pour la marque 1 et le temps cible si cela est inapplicable.

15.1* Les temps limites et les temps cible sont les suivants :

<i>Classe</i>	<i>Temps limite</i>	<i>Temps limite pour la marque 1</i>	<i>Temps cible</i>
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Si aucun bateau n'a passé la marque 1 dans le temps limite pour la marque 1, la course sera annulée. Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1(a).

Insérez le temps (ou les différents temps pour les différentes classes).

15.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de _____ après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

Précisez l'endroit si nécessaire.

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course [, situé à ____]. Les réclamations et les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite approprié.

Changez le temps s'il est différent.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon lequel est le plus tardif.

Changez l'heure d'affichage si différente. Insérez le lieu du local du jury et l'heure de la première instruction.

16.3 Des avis seront affichés pas plus tard que 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé _____, et commenceront à [le temps affiché] _____.

16.4 Les avis des réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

16.5 Une liste des bateaux qui, selon l'instruction 14.3, ont été pénalisés pour avoir enfreint la règle 42 sera affichée.

16.6 Les infractions aux instructions 11.3, 18, 21, 23, 24, 25, 26 et 27 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide.

16.7 Le dernier jour programmé des courses, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a

été informée de la décision la veille ;

*Changez le temps
s'il est différent.*

(b) pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

16.8 Le dernier jour programmé des courses, une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision ait été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

*A inclure
uniquement si la
règle 70.5
s'applique.*

16.9 Les décisions du [jury] [jury international] seront sans appel comme prévu dans la règle 70.5.

17 CLASSEMENT

*A inclure uniquement
si le Système de
Points a Minima de
l'Annexe A n'est pas
utilisé. Décrivez le
système.*

17.1* Le système de classement est le suivant : _____.

Insérez le nombre.

17.2* ____ courses doivent être validées pour constituer une série.

Insérez les nombres.

- 17.3** (a) Quand moins de ____ courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- (b) Quand ____ à ____ courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- (c) Quand ____ courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

18 REGLES DE SECURITE

*Insérez la procédure
de contrôle à la sortie
et au retour.*

18.1 Contrôle à la sortie et au retour : _____.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du [comité de course] [jury].

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'autorisation du [comité de course] [jury]. Les demandes de remplacement doivent être faites au [comité de course] [jury] à la première occasion raisonnable.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21 PUBLICITE DE L'EPREUVE

*Voir la Régulation
20.4 de l'ISAF.
Insérez l'information
nécessaire sur la
façon d'arborer le
matériel publicitaire
de l'épreuve.*

Les bateaux doivent arborer la publicité fournie par l'autorité organisatrice comme suit : _____.

22 BATEAUX OFFICIELS

*Insérez les
descriptions. Si
besoin, utilisez des
marquages
d'identification
différents selon les
différents rôles des
bateaux.*

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : _____.

23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

23.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

*Insérez les marquages
d'identification. Les
lettres de nationalité
sont suggérées pour
les épreuves
internationales.*

23.2 Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par _____.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux d'assistance ou officiels.

25 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

26 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS-MARINES DE PROTECTION

Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la régates.

27 COMMUNICATION RADIO

Insérez tout autre texte qui s'applique. Décrivez les bandes de communication ou les fréquences qui seront utilisées ou autorisées.

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28 PRIX

Si des trophées permanents sont attribués, mentionnez leur nom en entier.

Des prix seront distribués comme suit : _____.

29 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les lois applicables au lieu où se tient l'épreuve peuvent limiter ces décharges. Toute décharge devrait être rédigée conformément à ces lois.

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

30 ASSURANCE

Insérez la devise et le montant.

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de _____ par incident ou son équivalent.